

## NOTE DE LA RÉDACTION

---

### La déflation marocaine

*Le Maroc a pu, grâce à des injections prolongées de crédit, échapper aux premières atteintes de la crise, mais il s'est engagé à son tour depuis quelques mois sur la voie sévère des pénitences économiques. Les mesures de compression amorcées il y a un an et poursuivies avec les dahirs du 8 mars dernier entraînent des diminutions de personnel, des abattements de crédit qui déclencheront un dégonflement de l'appareil administratif chérifien.*

*Déflation normale à l'heure où le Maroc, dépassant la phase originale d'équipement, va s'assigner un rythme normal et régulier d'évolution économique, mais déflation qui commande des limites et des degrés d'échelonnement (Cf. le discours de M. le Résident général du Maroc à la Conférence impériale le 15 février, p. 152). Elle se heurte au caractère difficilement compressible du service de la dette publique qui représente un pourcentage important du budget chérifien et constitue la rançon d'un effort appréciable de productivité économique (Cf. Note sur la mise en valeur du Protectorat, dépenses de l'État, p. 160).*

*Elle se heurte également au défaut fréquent d'élasticité d'un organisme dont la structure rigide de dépenses permanentes repose parfois sur une assise de recettes variables. Une médecine trop brutale courrait le risque de déterminer avec certaines possibilités de contraction de la consommation des perspectives de moins-values fiscales dont l'effet pourrait anémier le malade et nécessiter des mesures d'appui pour enrayer un chômage déjà endémique (Cf. Note sur la collaboration des municipalités à la lutte contre le chômage, p. 163).*

*Sensible à l'ardeur du climat, le Maroc doit, par ailleurs, se garder des excès. Après avoir connu les ivresses de la création, il ne saurait s'abandonner à une psychose de renoncement. Déflation signifie compression de certaines charges mais aussi stimulation nouvelle du mécanisme de production afin de répartir les charges administratives sur une assiette économique élargie. Si le volume des rémunérations et des revenus individuels commande largement la prospérité des affaires locales, il faut admettre aussi que le développement de l'essor du pays commandera demain le niveau des traitements et des salaires.*

### Solidarité des forces économiques marocaines

*Le rôle de la mine (Cf. Note sur l'état des recherches de pétrole, p. 126), celui de l'eau (Cf. Problèmes de l'irrigation dans le Tafilalet, p. 116, dessèchement des merjas dans le Rharb, p. 118), celui même de la forêt dont on chiffre déjà à cent millions la contribution annuelle à l'économie du pays (Cf. Note sur le rôle économique de la forêt, p. 97), tous ces facteurs d'enrichissement, si divers d'apparence, influenceront puissamment sur les chances et les situations individuelles.*

*Cette interdépendance des éléments du corps social marocain s'affirme également dans les relations de l'élément européen et de l'élément indigène. Tout affaiblissement du milieu européen qui représente déjà près de la moitié de l'activité locale, environ 3 milliards de revenus, retentirait sur le milieu indigène auquel il fournit déjà plus de 300 millions de francs de salaires annuellement, et l'on peut chiffrer déjà à plus d'un milliard les échanges réciproques des deux économies (Cf. Le Maroc devant la crise, p. 91). On mesure par là le retentissement continu sur toute la vie marocaine, aussi bien européenne qu'indigène, des variations récentes de cours des produits de base comme les céréales dont l'insuffisante pluviométrie a singulièrement compromis les chances de récolte (Cf. Note sur les conditions atmosphériques du premier trimestre 1935, p. 124 ; cf. Note sur les cotations extrêmes des cours pendant les derniers mois, p. 149).*

### Intérêt de la France à la prospérité marocaine

*Effets de solidarité qui débordent le cadre interne du Maroc puisque ses fournisseurs extérieurs ont eux-mêmes intérêt à contribuer à son essor. La France se doit de valoriser par tous les moyens les produits chérifiens si elle prétend maintenir ici ses débouchés, faute de quoi le coût du produit français excèdera le pouvoir d'achat marocain (Cf. à cet égard les utiles voyages d'information du président des chambres de commerce de Marseille, le 12 février, et de Bordeaux, le 12 avril). Une action de préférence impériale englobera nécessairement les relations des colonies et des pays de protectorat (Cf. la visite en avril d'un représentant administratif de l'Afrique occidentale française et les perspectives d'écoulement du vin marocain en Afrique occidentale française où il rencontre l'obstacle d'une taxe de 40 %, non perçue sur les vins en provenance de France).*

**Intérêt des puissances étrangères  
à la prospérité marocaine**

*Solidarité qui joue aussi dans les échanges du Maroc avec les puissances étrangères. L'étranglement de l'exportation marocaine compromettrait les chances d'expansion commerciale de ces puissances dans l'Empire chérifien (Cf. pourtant les conséquences de la baisse de la livre sur nos expéditions de crin végétal, ou les répercussions des mesures italiennes de contingentement du 28 février sur les exportations de cuirs et peaux ; l'Italie absorbait, à cet égard, les 60 % des envois marocains). Sans admettre la possibilité d'échanges strictement compensés, le Maroc entend subordonner toute concession aux nations étrangères à l'octroi par elles de dispositions de réciprocité de nature à intensifier son rythme d'exportations. Obligation d'autant plus impérieuse qu'avec le ralentissement des investissements, élément compensateur du déficit de la balance du commerce marocain pendant la période d'équipement, s'impose aujourd'hui un redressement de la balance du commerce, déjà perceptible (Cf. Résultats du commerce extérieur marocain, p. 141, chute en valeur des importations de 1 milliard 785 millions en 1932 à 1.532 en 1933 et à 1.319 en 1934 et reprise des exportations de 600 millions en valeur en 1933 à 667 en 1934).*

*Le développement du marché intérieur accentuera cette tendance car la production interne du Maroc permettra d'éliminer certains articles acquis onéreusement au dehors. Dès maintenant l'organisation du marché du vin a mis un terme aux envois de l'extérieur, les fournitures locales de conserve de viande commencent à alimenter l'Intendance, l'extension des cultures de fruits et primeurs trouvera pour partie sur place un débouché accru.*

**La solidarité impériale**

*Travail de mise en valeur progressive des richesses naturelles qu'on ne peut concevoir sans la collaboration du temps.*

*Une période de transition s'ouvre ainsi qui nécessite un geste de solidarité impériale pour permettre de mobiliser les ressources profondes du Maroc. La Conférence coloniale achevée le 13 avril, après avoir fourni le cadre de vifs tournois oratoires ne laissera sans doute point seulement après elle les recommandations de quelques « bons billets », mais des dotations productives. En s'installant au Maroc, la France a tenu à garantir essentiellement sa propre sécurité et celle de sa dépendance algérienne. Serait-il équitable d'abandonner dans ces conditions au seul budget chérifien des dépenses de souveraineté et d'équipement et par exemple les crédits destinés à l'intérêt et à l'amortissement de la dette contractée pour construire la ligne ferrée Fès-Oujda.*

**La solidarité méditerranéenne**

*Aussi bien sur le plan nord-africain les chances de solidarité méditerranéenne se précisent-elles. L'ouverture de crédits octroyés à l'Algérie après le voyage du Ministre de l'Intérieur sera étendue au Maroc. Une économie nord-africaine prend peu à peu conscience d'elle-même (Cf. Les problèmes communs posés par la concurrence des sources d'énergie en Afrique du Nord, p. 104).*

*Des institutions de coordination naissent déjà (création du Haut comité méditerranéen par décret du 25 février 1935) qui sans prétendre aucunement uniformiser, s'efforceront du moins d'atténuer les différends de famille et les particularismes nord-africains.*

R. H.